

Prison avec sursis et obligation de soin psychiatrique pour avoir dit leur fait à des femmes voilées !

écrit par Paco | 11 avril 2018



Arme par destination !



Face au sort réservé à ma « petite sœur », dois je dès maintenant être moins finasseur ? Le verbe utilisé comme

C'est à Perpignan.

4 mois de prison avec sursis, 500 euros de dédommagement à chacune des 7 voilées, c'est déjà ahurissant, mais la cerise sur le gâteau, c'est l'obligation de soin et de suivi psychiatrique...

L'islamophobie, la haine du voile et de ce qu'il représente serait donc une maladie grave qu'il faudrait soigner .

arme,
sans la « déclaration
d'alarme »,
pourrait me voir traité
en vulgaire casseur...

PACO Tourner sa
langue dans sa
babouche...
11/04/2018.

Soigner comment ? Avec des électrochocs
comme dans *Vol au-dessus d'un nid de
coucou* ?



Vous êtes comme moi, amis lecteurs, habitués de la rhétorique des CCIF et autres associations dites antiracistes et de trop de musulmans eux-mêmes, vous n'ajoutez pas foi une seule seconde aux assertions de l'accusation :

Une habitante du quartier Saint-Jacques à Perpignan a été condamnée ce lundi par le tribunal correctionnel de Perpignan pour violences et injures à caractère racial sur des femmes voilées devant l'école de leurs enfants.

Une femme de 61 ans a été jugée par le tribunal correctionnel de Perpignan ce lundi pour avoir agressé, en septembre et octobre 2017, des femmes voilées qui accompagnaient leurs jeunes enfants à l'école maternelle et primaire Romain-Rolland dans le quartier Saint-Jacques.

Insultes, bousculades... la prévenue a nié les faits de violences mais a livré à l'audience sa défiance à l'égard de la religion musulmane.

Elle a été condamnée à 4 mois de prison avec sursis et mise à l'épreuve, dont l'obligation de soins et l'interdiction d'approcher l'établissement scolaire.

<http://www.lindependant.fr/2018/04/09/perpignan-condamnee-pour-avoir-agresse-des-femmes-voilees-devant-lecole,3914815.php>

Insultes et violences pour avoir sans doute dit aux femmes qu'on était en France, que l'égalité hommes-femmes exigeait une autre tenue...

Que du classique.

Des violences ? Vous imaginez une femme de 61 ans s'en prendre violemment à elle toute seule 7 voilées dans la force de l'âge puisque mères de jeunes enfants ? Si elle en a poussé ou repoussé une ou deux dans le feu de la discussion, y a-t-il de quoi fouetter un chat ?

Ça ne tient pas la route une seule seconde... sauf pour les juges qui, dès qu'ils voient le mot islam, sortent la guillotine. Ou

presque.

On lit dans le journal du 10 ces précisions sur l'audience :

Elle est venue seule lundi face au tribunal correctionnel. Sans avocat pour porter sa voix et pour répondre d'injures et de violences sur des femmes voilées alors qu'elles accompagnaient leurs jeunes enfants à l'école Romain-Rolland dans le quartier Saint-Jacques à Perpignan.

Mais, cette petite femme de 61 ans, « journaliste à deux ans de la retraite », cheveux au carré grisonnants et silhouette fluette enveloppée dans une fine doudoune, ne s'est pas démontée. Niant « toutes ces accusations éhontées »...

<http://www.lindependant.fr/2018/04/10/elles-agressait-les-femmes-voilees-les-signes-ostentatoires-me-genent,3914830.php>

On n'a pas la suite, réservée aux abonnés, mais on en sait assez pour savoir que nous avons raison de soutenir cette courageuse patriote.

Et on en sait davantage sur France 3. On apprécie les "insultes" : " rentrez chez vous, l'islam est un poison", "vous n'avez rien à faire ici", "rentrez chez vous"...

Le parquet avait demandé 6 mois. Les magistrats du tribunal correctionnel de Perpignan ont été moins sévères mais ont tout de même condamné l'accusée à 4 mois avec sursis assortis d'une obligation de soins et de suivi psychiatrique. Fin 2017, la sexagénaire avait agressé oralement et physiquement plusieurs mères de familles voilées à la sortie de l'école.

Le rappel des faits

"Vous n'avez rien à faire là, voilées", "rentrez chez vous", "l'Islam est un poison", ce sont en substance les propos lancés par cette retraitée à des mères de famille voilées qui venaient chercher leurs enfants à l'école près de son domicile, à Perpignan.

Devant la police, la femme avait reconnu ses propos et les avaient même revendiqués. Elle avait admis également avoir bousculé les femmes voilées.

Je suis islamophobe et je hais cette religion, avoue l'accusée devant le tribunal.

Arborant ostensiblement une croix autour du cou, la retraitée a expliqué avoir lu le Coran, après les attentats de 2015. "J'ai trouvé une religion de guerre, une escroquerie", a-t-elle insisté. "Alors il fallait ouvrir les yeux aux gens".

"Vous savez ce que c'est l'Inquisition?", s'est agacé le parquet. "Ce que vous avez appris sur l'islam dans votre jardin, c'est une chose mais que vous prêchiez

dans la rue, c'est une autre. Quand vous empiétez sur la liberté des autres, ça ne va pas", a-t-il ajouté soulignant qu'ici "c'est la laïcité".

Sursis assorti d'obligation de soins

Le tribunal de Perpignan a assorti la peine d'une mise à l'épreuve de deux ans avec obligation de soins et de suivi psychiatrique, d'une interdiction de se présenter aux abords de l'école où les faits ont été commis et a attribué 500 euros de dommages et intérêts à chaque plaignante.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/pyrenees-orientales/perpignan/elle-agressait-femmes-voilees-4-mois-prison-sursis-retraitee-perpignan-1456385.html>

Comment ne pas bouillir devant les réponses du Parquet ?

Comparer cette femme qui fait le procès du coran à l'Inquisition, en ces temps d'inquisition islamique sur toute la planète, c'est un gag, de l'inconscience ou le fait d'un tribunal islamique ? Idem pour le reproche d'empiéter sur la liberté des autres..

En quoi lire le coran dans son jardin dispenserait-il d'utiliser ce que l'on sait pour expliquer aux musulmanes voilées ce qu'elles ne savent peut-être pas, puisque nombre de musulmans n'ont jamais ouvert le coran ?

Bref, la charia s'installe dans tous les tribunaux de France et de Navarre.

Le message délivré par les juges est simple : pas touche à mon islam, pas touche à mon voile.

Il est clair que la répression envers les islamophobes est et va être de plus en plus féroce...

Nous pensions naïvement qu'après la prison avec sursis, l'étape suivante serait la prison, histoire de faire accomplir par les co-détenus musulmans ce que la loi française interdit, la condamnation à mort.

C'était négliger la perversité des juges staliniens : ré-éduquer, soigner, changer le cerveau...

Vous n'aimez pas l'islam ? Vous serez obligé, pendant des mois ou des années d'aller parler de votre problème avec un psy, chargé d'examiner si votre aversion pour l'islam vient de

vosre complexe d'Oedipe, de vosre complexe de castration, ou de vosre haine de l'autre générée, forcément par des parents aimant la France auxquels on aurait dû vous enlever.

Ne négligeons pas cette peine évoquée, elle va tomber, n'en doutons pas. Pendant que des gamines bâchées à l'âge de 5 ans défilent dans les rues et sont enfermées dans des écoles coraniques, ils vont forcément essayer d'enlever aux patriotes leurs enfants pensant mal...

La situation est catastrophique, même si elle n'est pas encore désespérée puisqu'il y a encore – pour combien de temps ? – des procédures d'appel, de cassation, de Cour Européenne des Droits de l'Homme... ce qui n'existait pas sous Staline.

Certes, notre juriste préféré nous expliquait hier que les dernières décisions de la Cour de Cassation et de la CEDH étaient inquiétantes qui validaient l'idée que l'on pourrait être jugés dans tous les pays, y compris dans les pays musulmans...

<http://resistancerepublicaine.com/2018/04/11/danger-majeur-les-patriotes-risquent-detre-condamnes-par-un-tribunal-islamique-dans-plusieurs-pays/>

Néanmoins de plus en plus de voix s'élèvent, chez nous comme dans les pays de l'est pour dénoncer l'islam... Cette brise deviendra-t-elle une tempête qui emportera tout, et les voiles avec elle ?

J'y crois...